



Lutte contre le myriophylle hétérophylle dans la Somme : le Département expérimente l'alevinage

Amiens, le mercredi 16 février 2022

Pour lutter contre le développement du myriophylle hétérophylle, plante aquatique envahissante à croissance rapide qui prolifère notamment dans le fleuve Somme, le Conseil départemental lance une nouvelle expérimentation : le repeuplement en carpes communes, dit alevinage : un procédé innovant et naturel.

184 hectares traités par le Conseil départemental

Le département de la Somme est touché depuis plusieurs années par le développement du myriophylle hétérophylle. Cette plante aquatique à croissance rapide impacte désormais une grande partie des voies navigables du territoire national. Elle prolifère en eau douce stagnante ou avec faible courant et développe des tiges de plus de 3 m de long poussant jusqu'à 30 à 40 cm hors de l'eau.

Sa densité gêne considérablement la navigation ainsi que la pratique des sports nautiques et de la pêche. Elle est également une menace pour la biodiversité et l'équilibre écologique.

Les moyens de lutte contre cette espèce sont actuellement le faucardage, consistant à couper mécaniquement la plante, et le hersage, permettant d'arracher la plante à partir d'une pelle hydraulique amphibie.

Depuis les premières campagnes de lutte contre cette espèce, près de 184 hectares ont été traités par le Conseil départemental, pour un montant total de près de 1,5 millions d'euros.

Après l'expérimentation aux résultats plutôt concluants réalisée en août dernier avec l'utilisation du « bleu marine », un colorant biologique de teinte bleue utilisé en agroalimentaire, c'est maintenant l'utilisation de carpes qui va être testée par les équipes du Conseil départemental.

Près d'une tonne de carpes déversée à Frise



Localisation des points de déversement – commune de Frise 80340 – canal de la Somme
Conseil départemental de la Somme – Direction du fleuve et des ports

Cette expérimentation basée sur l'alevinage (repeuplement avec poissons) en carpes communes, espèce autochtone de nos cours d'eau, se déroulera ce jeudi 17 février 2022 sur le bief le plus court (1,2 km) du domaine fluvial : il s'agit du canal de la Somme entre l'écluse de Frise supérieure et de Frise inférieure.

L'opération d'alevinage sera réalisée en 3 points (aval de l'écluse supérieure, milieu du bief et amont de l'écluse inférieure). Sur chacun des points, près de 330 kg de carpes seront déversés, soit près d'une tonne de poissons au total pour cette expérimentation.

Les poissons pèsent entre 2,5 et 4 kg, et ont une taille comprise entre 40 et 60 cm. Au total, près de 100 carpes communes seront ainsi déversées par zone.

Un procédé innovant, naturel et parfaitement encadré

Les carpes, en reptation et en fouillant sur le fond fluvial pour se nourrir, remettent des particules en suspension réduisant ainsi l'activité photosynthétique (diffusion de lumière) dans la lame d'eau et par conséquent le développement de la plante.

Cette expérimentation est menée conjointement avec la Fédération de la Somme pour la pêche et la protection du milieu aquatique. Elle a nécessité un arrêté préfectoral dans le cadre de la lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) qui concerne la remise à l'eau de ces poissons sur le secteur concerné. Ce procédé a été validé par la Préfecture de la Somme, sous le contrôle des services de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM).

Dans le cadre de cet arrêté, la pêche de loisir est autorisée sur ce secteur mais les captures doivent être systématiquement remises à l'eau pour le bon déroulement de l'expérimentation.

Le coût de l'opération, intégralement financée par le Conseil départemental de la Somme, s'élève à 3 700 €.

Pour Stéphane Haussoulier, président du Conseil départemental de la Somme, **« la lutte contre le développement du myriophylle hétérophylle dans la Somme est une priorité dans notre gestion quotidienne du fleuve Somme. Avec mes Vice-présidents Hubert de Jenlis (infrastructures / fleuve) et Franck Beauvarlet (environnement et transition écologique) tous les moyens sont mis en œuvre pour contrer ce fléau qui perturbe les activités de plaisance et de pêche. Ces actions expérimentales sont de nature à alimenter les travaux de recherche menés au niveau national et dont le Département participe activement. »**

Note aux rédactions :

L'opération se déroulera jeudi 17 février 2022 à 10h30. Rendez-vous fixé à l'écluse supérieure de Frise.

CONTACT PRESSE

Eloïse Devred - e.devred@somme.fr

03 22 71 81 33 - 06 11 46 81 18

somme.fr/presse

